



Limoges, le 20 novembre 2019

Le Président

à

**Monsieur le Président  
Communauté Urbaine Limoges Métropole  
19 rue Bernard Palissy  
CS 10001  
87 031 LIMOGES Cedex**

Affaire suivie par : Sylvie MOREAU  
Tél. : 05.55.32.00.35 / 06.14.78.74.34  
sylvie.moreau@siepal.fr

**OBJET : Modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Boisseuil**



Monsieur le Président et cher collègue,

Le SIEPAL que je préside a été destinataire le 13 novembre dernier du dossier de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Boisseuil. Je vous remercie d'avoir transmis les documents à mes services afin que le SIEPAL soit associé à cette démarche, votre commune étant couverte par le SCoT de l'Agglomération de Limoges. En retour, je vous communique les observations que ce dossier suscite.

La modification simplifiée n°4 pour laquelle vous avez sollicité l'avis du SIEPAL porte sur la rectification d'une erreur matérielle. Il s'agit du reclassant du lotissement du « Domaine de Poulénat » zoné initialement en U3, en zone U2.

Cette modification simplifiée n'appelle pas d'observation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président et cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président  

Gilles BÉGOUT